

## Rapport du concours – épreuve à dominante économique

La simplicité des termes du sujet, qui permettait de développer un récit et une analyse des transformations économiques emblématiques du dernier tiers du vingtième siècle, a révélé l'étendue de la difficulté pour beaucoup de candidats à interpréter économiquement les faits historiques. En effet, si quelques notes sont proches de la perfection, si plus généralement la technique de la dissertation semble acquise, beaucoup trop de copies ont échoué à mettre en perspective, ou simplement à définir, voire à documenter les termes mêmes du sujet.

En ce qui concerne la technique de la dissertation, la plupart des copies respectent des consignes formelles. Une annonce de plan suit généralement une introduction en forme de *captatio benevolentiae*, avant un développement structuré qui précède une conclusion en forme de résumé proposant une ouverture. Toutefois, l'introduction présente fréquemment une hypertrophie, au point de représenter un tiers voire la moitié de la longueur d'une copie. Le problème de cette méthode est double : d'une part, le développement conduit souvent à des répétitions, d'autre part, on obère fondamentalement la capacité d'offrir une véritable analyse économique des faits historiques. Pour mener à bien une telle analyse, il faut un plan approprié, pas nécessairement chronologique. Cette année en particulier, la courte période considérée se prêtait mal à un découpage chronologique, d'autant qu'on pouvait perdre dans le récit des événements politiques le fil d'une tendance longue. Un plan analytique était donc préférable, et même une construction très simple et générique comme : « Pourquoi ? Comment ? Jusqu'où ? » permettait d'ordonner efficacement les connaissances et le propos en développant les interprétations des difficultés économiques, les remèdes proposés et mis en œuvre, leurs conséquences et aussi leurs limites. Au contraire, la juxtaposition d'une introduction bavarde et d'un développement organisé selon une chronologie maladroite produisait l'impression que les faits étaient aussi mal connus que les concepts analytiques étaient peu maîtrisés.

Au-delà des questions de forme, il est tout de même étonnant que des copies d'une épreuve dont le programme comporte « La transition vers l'économie de marché de la Russie, des principaux pays de l'ex-URSS et des pays d'Europe centrale et orientale » échouent à définir une privatisation ou une politique de libéralisation. Plus étonnant encore qu'à une époque où les propriétés des « oligarques » ont fait l'objet d'un intérêt particulier dans la presse, aucun exemple de privatisation ne puisse illustrer le récit. Il est vrai que les copies intéressées à l'évolution des pays socialistes depuis les années 1970, ne serait-ce que pour signaler allusivement son caractère particulier, étaient minoritaires. A défaut de s'intéresser aux pays socialistes, on pouvait au moins s'interroger sur la rationalité économique des privatisations et des politiques de libéralisation : s'agit-il pour l'État d'abonder le budget, de répondre aux exigences de l'intégration dans le commerce mondial ou d'améliorer l'efficacité structurelle en faisant jouer la concurrence ? On pouvait remarquer, à cet égard, que le point de vue des économistes sur l'organisation de la concurrence dans les industries de réseau s'était affiné durant la période considérée, comme sur la gestion des externalités et des échecs de marché auxquels la nationalisation constitue une réponse possible. On pouvait aussi questionner la relation entre privatisation et libéralisation, notamment à travers la notion de libéralisation *sectorielle*, et notamment dans la comparaison entre les deux rives de l'Atlantique. Les secteurs de l'énergie, des transports, plus récemment les télécommunications fixes et mobiles (y compris l'accès à internet) ou encore les jeux d'argent auraient pu fournir des éléments tangibles et de surcroît familiers à la plupart des candidats. Dans ce contexte, on pouvait se demander comment expliquer l'existence et la persistance d'un vaste

secteur public dans certains États. Dans une perspective européenne, on pouvait évidemment se demander si l'intégration avait conduit à des privatisations, ou si la libéralisation sectorielle pouvait s'effectuer sans privatisation. Mais aussi, si la privatisation se suffisait ou si elle avait dû s'accompagner d'un encadrement du marché, et si celui-ci se limitait aux politiques de concurrence ou s'il avait appelé des formes de régulation ?

Beaucoup de copies n'ont considéré comme objet de libéralisation que le commerce international et le secteur financier : il est vrai qu'on tient là des symboles de la mondialisation. Mais parce que les échecs de marché et la régulation y prennent des aspects différents, on pouvait le mentionner, et s'interroger sur la généralité des problèmes rencontrés et des instruments pour les résoudre. Enfin, on pouvait tenter de se donner des instruments d'évaluation de l'effet des politiques. Il semble en effet difficile de mentionner « le recul de l'Etat » comme une donnée universelle de l'expérience sans observer que la part des dépenses des administrations publiques dans le PIB permet de le mesurer, et que son évolution n'a pas été uniforme dans les pays considérés. On pouvait aussi remarquer la difficulté de caractériser les effets sur le bien-être dans la mesure où les effets de répartition se conjuguent avec la croissance : c'est ce que laissait prévoir le théorème de Stolper-Samuelson, dont on pouvait présenter les effets en distinguant entre des gagnants et des perdants.

Au lieu de cela, beaucoup de copies ont proposé un résumé chronologique du cours, souvent sans justifier la relation au sujet. Il est par exemple étonnant d'ignorer complètement la fin du contrôle des prix à la consommation par les États ou les politiques de privatisation des entreprises publiques, et de consacrer plusieurs pages au récit de la fin du système monétaire international, qui paraît n'entretenir aucune relation particulière avec la libéralisation des économies. Certes, les instruments financiers de couverture du risque de change se sont développés après 1971, mais beaucoup d'États ont choisi de répondre aux désordres monétaires en adhérant à des unions régionales ou en adoptant un ancrage monétaire *de facto*. La libéralisation n'est donc pas une conséquence nécessaire de la fin des changes fixes. Plus généralement, un grand nombre de copies ont fait apparaître un contraste étonnant entre une incapacité à définir et à caractériser les termes du sujet et un étalage de certitudes quant à leurs effets au point, dans certains cas, de paraître considérer qu'il n'était pas nécessaire de savoir de quoi on parlait pour en juger. C'est certainement un exemple à déconseiller.